

Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 31 Mars 2016

| | |
|-----------------|---|
| • Lieu : | Route de l'Arbre Joli, commune de Plomion à 10h00 |
|-----------------|---|

| | | |
|--|---|---|
| • Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents | • Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat) | • Entreprise : Forêts et Paysages |
|--|---|---|

| • Nom, Prénom : | • Organisme : | Présent | Absent | Excusé |
|-------------------------|--|---------|--------|--------|
| LEFEBVRE Jean-Luc | Président du syndicat | ✓ | | |
| DEBESSE Laurent | Vice-Président du syndicat | ✓ | | |
| MOULIERE Pierre-Jacques | Vice-Président du syndicat | ✓ | | |
| FELZINGER Guillaume | Union des syndicats d'aménagement | ✓ | | |
| WOIMANT Benoit | Commune de Harcigny | ✓ | | |
| BOUTILLIER Thierry | Commune de Plomion | ✓ | | |
| BOURY Christophe | Commune de Thenailles | ✓ | | |
| DUNTZE Martin | Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne | | | ✓ |
| APPLINCOURT David | Entreprise Forêts et Paysages | | | ✓ |
| BARUZIER Vincent | Entreprise Forêts et Paysages | ✓ | | |
| MENVIELLE Erwan | Agence de l'Eau Seine-Normandie | | | ✓ |
| HOUDAYER Olivier | Entente Oise Aisne | | | ✓ |
| COZETTE Philippe | Conseil Départemental de l'Aisne | | | ✓ |
| RAFFIN Vanessa | Communauté de communes Thiérache du Centre | | | ✓ |

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux d'entretien et de restauration du Vilpion sont en cours. L'entreprise finalise les derniers hectomètres de restauration entre la D75 (commune de Plomion) et la ferme de Gironsart.
- Les travaux sur ce premier tronçon seront terminés d'ici le mercredi 06 avril. Les ouvriers transféreront ensuite la pelle en aval de l'Etang de la Nigaudière, commune de Plomion.

- **DETAIL DES TRAVAUX :**

- Cette réunion de chantier a permis de valider les travaux réalisés par l'entreprise et de veiller au bon respect des consignes de sécurité et au marquage des arbres réalisés par le technicien de rivière.
- Un peu moins de 2000 m³ de restauration a été effectué depuis le démarrage du chantier.



Restauration du lit et des berges du Vilpion en cours

- Les consignes de marquages ont été respectées par les ouvriers. Les travaux permettent ainsi de restaurer la ripisylve et de reconstituer des trouées de lumières favorables à la régénération naturelle.
- La suppression d'anciens baillages, n'ayant plus d'utilité et se situant en travers le cours d'eau, est demandée. Elle évite ainsi toute formation d'embâcles problématiques (freins à l'écoulement).
- Les ouvriers veillent également à conserver le maximum d'embâcles écologiques (souches, amas de branches, racines, ...) dans le lit de la rivière. Ces encombres permettent de diversifier les habitats naturels et les caches piscicoles.

• **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Il est demandé aux ouvriers d’être plus rigoureux dans le dépôt et l’orientation des bois à destination des propriétaires.

POUR RAPPEL la répartition du bois entre les propriétaires en rive gauche / rive droite doit s’effectuer comme suit :

- Le bois déposé parallèlement au cours d’eau appartient au propriétaire de cette même berge.
- Le bois déposé perpendiculairement au cours d’eau appartient au propriétaire d’en face.
- Les ouvriers ont bien pris en compte la remarque faite par le maître d’œuvre sur l’importance de la remise en état des terrains après travaux.
- La valorisation des bois par une mise en andain est effectuée sur les secteurs boisés. Il est impératif que les bois déposés en berge soient largement mis en retrait de la rivière pour éviter tout emportement en cas de montée d’eau.
- Une attention particulière est demandée lors de l’abattage des arbres. Il est demandé aux bucherons de veiller à laisser une coupe nette et franche au niveau de la souche et de recouper/élaguer proprement tout arbre ou arbuste abimé lors de la chute d’un sujet.

Chaque réunion fera l’objet d’un **marquage des arbres** selon l’état d’avancement de l’entreprise

| | | |
|---|---|---|
| ✓ | Tronçon marqué le 31.04.16 | De l’Etang de la Nigaudière jusqu’à la dernière maison du Hameau de la Nigaudière |
| ⇒ | Tronçon à marquer le 07.04/16 | De la dernière maison du Hameau de la Nigaudière jusqu’au pont de la Ferme de Froidmont |

- Le suivi de ces travaux fera l’objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages 06.07.87.95.13
 - M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

- La prochaine réunion de chantier aura lieu
Le Jeudi 07 Avril 2016
 au niveau du parking de la forêt communale,
 Hameau de la Nigaudière,
 commune de PLOMION
à 10h00.



Le service technique,